

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Exonération de loyers au  
profit de la SARL RAUX  
Bruno exploitant le  
commerce VIVAL

Date de convocation  
6 mai 2022

Date d'affichage  
20 mai 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29  
Exprimés : 27

Le quatorze mai deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOIR, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Florence YSARD JACOB, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Fabien GARCIA, Patrick CHARLES

**Procurations** : Sarah COMMUNAL à Véronique LEPRUN, Lionel FUENTES à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Monsieur l'adjoint au Maire expose,

La SARL RAUX Bruno qui exploite le commerce de proximité « VIVAL » au sein du local nommé « Le Confluent » a sollicité la Commune afin d'être exonéré de loyers pour une durée d'une année.

Les confinements successifs de 2020 et de 2021, ainsi que les couvre-feux liés à la crise sanitaire du COVID ont mis à mal le commerce qui est confronté à des difficultés financières.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'une aide financière exceptionnelle en l'exonérant des loyers des mois de juin, juillet et août 2022.

Le montant mensuel du loyer s'élève à 849.48 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis de la Commission Commerce en date du 30 mars 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de l'exonération du paiement des loyers des mois de juin, juillet et août 2022

Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairio@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	1 VERNEY Pierre	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

